



Congés payés

Par Steffi57000

Bonjour,

Je souhaite poser des CP le mois prochain.

Je suis à temps partiel (70%) dans le secteur privé en convention FEHAP.

Je suis sensée travailler le lundi 14 et le mardi 15 avril. Les 16,17 et 18 sont mes repos hebdomadaires.

Je souhaite poser des CP à partir du samedi 19 (week-end que je travaille à la base) jusqu'au 25 avril.

Mon directeur me dit que je dois poser à partir du 16 avril (lendemain du dernier jour travaillé) alors que j'ai toujours pensé qu'on posait le 1^{er} jour où on aurait dû travailler (donc le 19 dans mon cas).

Qui a raison pour le coup ?

Si vous avez un article de loi ou un texte aussi là dessus je suis preneuse.

Merci par avance pour vos lumières

Par hideo

En pratique, le premier jour décompté est le premier jour où le salarié aurait dû travailler. Une fois ce premier jour trouvé, on décompte tous les jours ouvrables jusqu'à la reprise du travail.

C'est donc vous qui avez raison, vos CP débutent bien le 19 avril et ce compte en jours ouvrables à partir du 19 avril

Par Steffi57000

Merci beaucoup pour votre réponse !